CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION / SESSIONS ACTIVITÉS

Présentation

Les activités ont lieu une fois par semaine, sur un jour et un horaire fixes.

> Aquagym : sport complet faisant travailler tous les muscles sans douleurs,

> Aquabike : sport permettant d'affiner la silhouette et muscler le corps,

> Circuit-Training : activité permettant de combiné les bienfaits de l'aquagym et de l'aquabike,

> Aqua Tonic : activité de renforcement musculaire se déroulant dans le grand bassin,

> Aqua phobie : activité permettant de vaincre la peur de l'eau.

> Paddlegym : activité de gymnastiques sur paddle

Conditions d'inscription

L'inscription à l'activité est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Un formulaire santé complété est obligatoire afin de valider l'inscription. Certificat médical optionnel.
Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pourrez procéder au paiement en espèces, carte de crédit, chèque bancaire, chèque vacances. Si vous bénéficiez d'une prise en charge de votre comité d'entreprise, nous vous invitons à vous rapprocher des agents d'accueil, qui vous indiqueront les conditions d'acceptations. L'inscription n'est effective qu'après le paiement des sommes dues. Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté.
Les conditions générales d'inscription des piscines de Quimper Bretagne Occidentale sont réputées connues et acceptées dès le paiement et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire ou espèces, etc.).

Les tarifs 2022/2023 (d'octobre 2022 à juin 2023)

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire. Pour la session 2022/2023, les tarifs sont les suivants :

- 78 € la session

L'inscription aux activités annuelles est définitive. En cas d'absence ou d'abandon, les frais d'inscription restent intégralement acquis aux piscines de Quimper Bretagne Occidentale.

Modification / annulation / interruption d'un programme

En cas d'annulation, modification ou interruption d'un programme :
> Du fait des piscines de Quimper Bretagne Occidentale :
La direction des piscines de Quimper Bretagne Occidentale peut être contrainte de devoir modifier, annuler ou interrompre les leçons de natation :

- si le nombre minimum de participants n'est pas atteint,
- si les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas de force majeure (problèmes techniques, etc…),
- pour un motif d'intérêt général.

La direction des piscines de Quimper Bretagne Occidentale vous proposera une solution de rattrapage si cela est possible.
Si les solutions proposées ne vous conviennent pas Quimper Bretagne Occidentale procèdera au remboursement des sommes déjà versées, pour une annulation intervenant avant le début de votre programme.
Pour l'interruption d'un programme en cours, Quimper Bretagne Occidentale remboursera les sommes déjà versées au prorata du temps restant à réaliser.

> De votre part
Dans le cas où vous ne vous êtes pas présenté à une séance, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ni rattrapage ne sera possible.
Dans le cas où vous devez interrompre la session de manière définitive pour des raisons médicales : un remboursement des séances restantes ne pourra intervenir qu'après réception d'un certificat de votre médecin attestant de l'inaptitude à suivre l'activité jusqu'à son terme et précisant sa date d'effet.
Toute demande doit être faite par courrier à :
Monsieur le Vice-Président délégué aux piscines et à Atout Sport – Service des piscines - 159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

Rappel du règlement intérieur

Le port d'un short, caleçon de bain et bermuda est interdit. La douche savonnée et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.
Le port d'un bonnet de bain est obligatoire.
Des casiers fermés à clés sont mis à votre disposition dans les vestiaires.
La direction décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol de vos effets personnels. Il est interdit de pénétrer sur les bords du bassin sans y avoir été autorisé par les éducateurs sportifs.
Il est interdit de courir, de crier et de pousser les autres baigneurs dans l'eau. Pour des raisons de sécurité, l'apnée est interdite.
En acquittant le droit d'entrée, les usagers sont considérés comme ayant pris connaissance et ayant accepté le présent règlement.
Le règlement intérieur est consultable à l'entrée des piscines de Quimper Bretagne Occidentale.

Responsabilités

Les usagers sont responsables :

- de tout accident ou incident qu'ils pourraient subir ou causer à un tiers du fait de l'inobservation du règlement intérieur dont ils attestent avoir pris connaissance, et des consignes de sécurité dictées les éducateurs sportifs et l'ensemble du personnel des piscines,
- de tous les dommages ou dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes.

Quimper Bretagne Occidentale décline toute responsabilité en cas :

- d'accidents liés au non-respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité ou à la suite de l'utilisation des installations en dehors des cours dispensés dans le cadre de l'école de natation,
- de perte, de vol ou de dégradation d'objets de toute nature appartenant aux usagers.

Relations usagers

Pour toute demande particulière liée à l'activité, n'hésitez pas à solliciter l'équipe des piscines de Quimper Bretagne Occidentale.
Pour toute demande de renseignement vous pouvez contacter aux heures d'ouverture au public, l'accueil d'aquarive au
02 98 52 00 15 ou envoyer un mail à l'adresse suivante : aquarive@quimper.bzh
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Vice-Président délégué aux piscines et à Atout Sport – Service des piscines - 159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

Informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à inscrire les usagers dans un cours de natation en fonction de leur âge et leur niveau. Le destinataire des données est le Service piscines de Quimper Bretagne Occidentale. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :
Monsieur le Vice-Président délégué aux piscines et à Atout Sport – Service des piscines - 159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

Piscine Aquarive
159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper
Renseignements et informations
tél. 02 98 52 00 15 / courriel : aquarive@quimper.bzh
www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/piscines

Sessions activités

Session 2022/2023

- aquagym
- aquabike
- aquatonic
- circuit training
- aquaphobie
- aquagym douce
- paddlegym

Piscines de QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

Aquarive

Activités	Jours	Horaires	Intensité de l'activité			Nombre de sessions annuelles	But de l'activité
PaddleGym	mardi	20h00 à 20h45	x	x	x	3	Consiste à se maintenir en équilibre sur un tapis et à effectuer différents exercices favorisant le travail musculaire. La recherche constante de l'équilibre rend les exercices plus compliqués et la séance plus intense. L'aquaTapis est très efficace pour galber les fesses et raffermir la ceinture abdominale.
Aquagym	lundi mercredi jeudi	12h30 à 13h15 20h00 à 20h45 12h30 à 13h15	x x x	x x x		3	Sport complet faisant travailler tous les muscles sans ressentir la douleur.
Aquabike	lundi mardi mardi mardi mercredi jeudi	19h00 à 19h45 12h30 à 13h15 19h00 à 19h45 20h00 à 20h45 19h00 à 19h45 19h00 à 19h45	x x x x x x	 x x x x x	x	3	
Aquatonic	lundi	20h00 à 20h45	x	x	x	3	Activité de renforcement musculaire se déroulant dans le grand bassin.
Circuit training	vendredi	19h00 à 19h45	x	x		3	Activité permettant de combiner les bienfaits de l'aquagym et de l'aquabike.
Aquaphobie	jeudi	19h50 à 20h50				3	Activité permettant de vaincre la peur de l'eau.
Aquagym Douce	jeudi vendredi	14h15 à 15h00 11h30 à 12h15	x			inscription à la séance / par 5 /par session	Sport complet faisant travailler tous les muscles en douceur.
Aquabike doux	lundi	15h à 15h45	x			inscription à la séance / par 5 /par session	

Dates des sessions : 2022 – 2023

- session 1 : du 3 octobre au 8 janvier
- session 2 : du 9 janvier au 2 avril
- session 3: du 3 avril au 25 juin

Pas de cours pendant les vacances scolaires

Rappel dates des vacances scolaires 2022-2023

- **vacances de la Toussaint** du lundi du 24 octobre au dimanche 6 novembre
- **vacances de Noël** du lundi 19 décembre au dimanche 2 janvier
- **vacances d'hiver** du lundi 13 au dimanche 26 février
- **vacances de printemps** du lundi 17 au dimanche 30 avril

Informations générales

- Cours une fois par semaine
- Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés
- Fin des cours le 30 juin 2023 au soir.
- **Le port du bonnet de bain est obligatoire**

Conditions d'inscriptions

- Certificat médical optionnel
- Formulaire de santé à remplir

LES TARIFS 2022/2023*

(d'octobre 2022 à juin 2023)

- 78 € * la session (période préalablement définie).

** le tarif est valable uniquement pour l'activité, si vous souhaitez rester nager, vous affranchir du droit d'entrée obligatoirement.*

Modes de paiement acceptés

Espèces, chèques, carte bancaire, chèques vacances, coupon sport ANCV

MODALITÉS D'INSCRIPTION 2022

En raison de la crise sanitaire, cette année encore, les dossiers devront être soit téléchargés sur le site, soit récupérés à l'accueil d'aquarive durant l'été. le dossier complet (fiche inscription, formulaire santé, certificat médical optionnel et le paiement par chèque ou ANCV) sera à expédier ou déposer à l'accueil ou dans la boite aux lettres **le 1er août et le 21 août** de 10h-18h, puis **entre le 22 août et le 2 septembre** (hors week-end) de 10h-12h et 14h-16h**.**

Attention : tout dossier envoyé ou déposé avant la date sera réexpédié. Un agent vous recontactera pour vous confirmer **l'inscription entre le 6 et le 10 septembre.** L'inscription n'est définitive qu'après le dossier complet et paiement des sommes dues.